

des saisons de chasse permise ou interdite n'existent que depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Les premières mesures dans ce sens comportaient la mise à part de régions de chasse réservées aux Indiens où le piégeage était interdit aux non-Indiens.

Le système d'inscription de sentiers de piégeage fut introduit en 1935 sur une très petite échelle. Ce système se fonde sur la reconnaissance par le gouvernement des avantages d'une pleine utilisation des ressources ainsi que de la gestion plus rentable qui en découle lorsqu'un particulier jouit du droit exclusif de piégeage dans une région déterminée. Au cours des premières phases, les *townships* cadastrés étaient assignés comme régions de piégeage, mais des sentiers de piégeage mieux délimités, établis en 1947-1948, se trouvent maintenant à travers toute la province, et la plupart suivent les accidents physiographiques naturels. En même temps, les sentiers de piégeage des résidents ont été institués dans les régions de terres aliénées qui comprennent la plus grande partie du sud de l'Ontario; ce sont des quadrilatères sur lesquels les piégeurs peuvent capturer des animaux, pourvu qu'ils aient une entente, confirmée par écrit, avec le propriétaire foncier. Les permis annuels de piégeage sont renouvelables aussi longtemps que le trappeur satisfait aux exigences des règlements et qu'il continue de piéger. Les piégeurs peuvent vendre l'équipement et les améliorations faites sur leur sentier, ce qui stimule leur intérêt à l'égard de leur sentier.

Du fait que la fourrure est de toute évidence une ressource naturelle qui ne peut se stocker et qui ne s'exploite que sur une base commerciale, le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario a aidé l'Association des piégeurs de l'Ontario à établir leur enchère de fourrures à North Bay. Les piégeurs peuvent ainsi vendre leurs fourrures sur un marché concurrentiel et en obtenir la pleine valeur.

De très importantes recherches sont consacrées aux animaux à fourrure; elles portent principalement sur le castor et la loutre. Certaines transplantations ont permis d'accélérer le repeuplement des espèces réduites, particulièrement dans le cas du castor. Depuis quelques années, une nouvelle technique a été mise au point pour amener le castor à maturité, et récemment, on a mis au point une technique d'enquête aérienne sur le castor.

Manitoba.—Le piégeage et la traite des fourrures constituent la plus ancienne industrie du Manitoba et les peaux produites sont parmi les plus belles sur les marchés mondiaux. La valeur annuelle des fourrures sauvages s'établit à une moyenne d'environ \$1,630,000.

Depuis que la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'à Churchill a rendu la région septentrionale du Manitoba plus accessible, la concurrence dans le domaine des fourrures et des terrains de piégeage est devenue très vive et les ressources en fourrures ont diminué considérablement. Toutefois, depuis 1940, la mise en vigueur d'un programme d'enregistrement des sentiers de piégeage a permis d'éliminer le trappage sans distinction et d'offrir une protection aux animaux à fourrure aussi bien qu'aux exploitants des terrains de piégeage. Le castor, rare autrefois, a été remis en honneur par suite de la surveillance et de la gestion des captures au cours des années, si bien que la production s'est chiffrée à 34,216 peaux en 1965-1966. On a aussi entrepris un projet de transplantation avec des animaux vivants en vue de repeupler les régions où le castor et la martre n'existaient plus. Durant la dernière décennie, de nouveaux sommets ont été atteints dans la production du rat musqué, du vison, du lynx, du pécan et de la loutre.

L'industrie des fourrures sauvages est toujours d'une importance économique considérable au Manitoba, particulièrement pour les résidents du Nord, blancs ou indigènes. En 1957, on a institué un programme de formation de trappeurs destiné à améliorer la manutention des fourrures par les trappeurs et aussi à assurer une certaine uniformité dans le traitement des peaux. Ce programme a donné d'excellents résultats et l'on y a ajouté par la suite l'enseignement de méthodes perfectionnées de piégeage et l'emploi de pièges qui n'occasionnent aucune cruauté aux animaux. En outre, la Division de la faune du ministère des Mines et des Ressources naturelles distribue une brochure intitulée *The Trapper's Guide*.